

**@ COM.EXPERTISE, GUYENNE - SOCIETE D'EXPERTISE
COMPTABLE**

Société à responsabilité limitée au capital de 71 500 euros

Siège social : ZONE D'ACTIVITE DE LA BRISSE

47800 MIRAMONT DE GUYENNE

348294638 RCS MARMANDE

EXTRAIT

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 DECEMBRE 2007**

L'an deux mille sept,

Le 10 décembre,

A 20 heures,

Les associés de @ COM.EXPERTISE, GUYENNE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, société à responsabilité limitée au capital de 71 500 euros, divisé en 715 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, ZONE D'ACTIVITE DE LA BRISSE 47800 MIRAMONT DE GUYENNE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable, propriétaire de 177 parts sociales

Monsieur Jean AUDUBERT, propriétaire de 166 parts sociales

Monsieur Patrick MAURI, propriétaire de 166 parts sociales

Monsieur NICOLAS MINER, propriétaire de 1 part sociale

Monsieur Alain PECHMAGRE CAMINADE, propriétaire de 166 parts sociales

Monsieur DAVID PIQUER, propriétaire de 39 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

17 MARS 2008

A 224

88 084

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MAURI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Démission d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2007,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur David PIQUER de démissionner de ses fonctions de gérant, le remercie pour les services rendus à la Société et lui donne quitus de sa gestion.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur David PIQUER de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

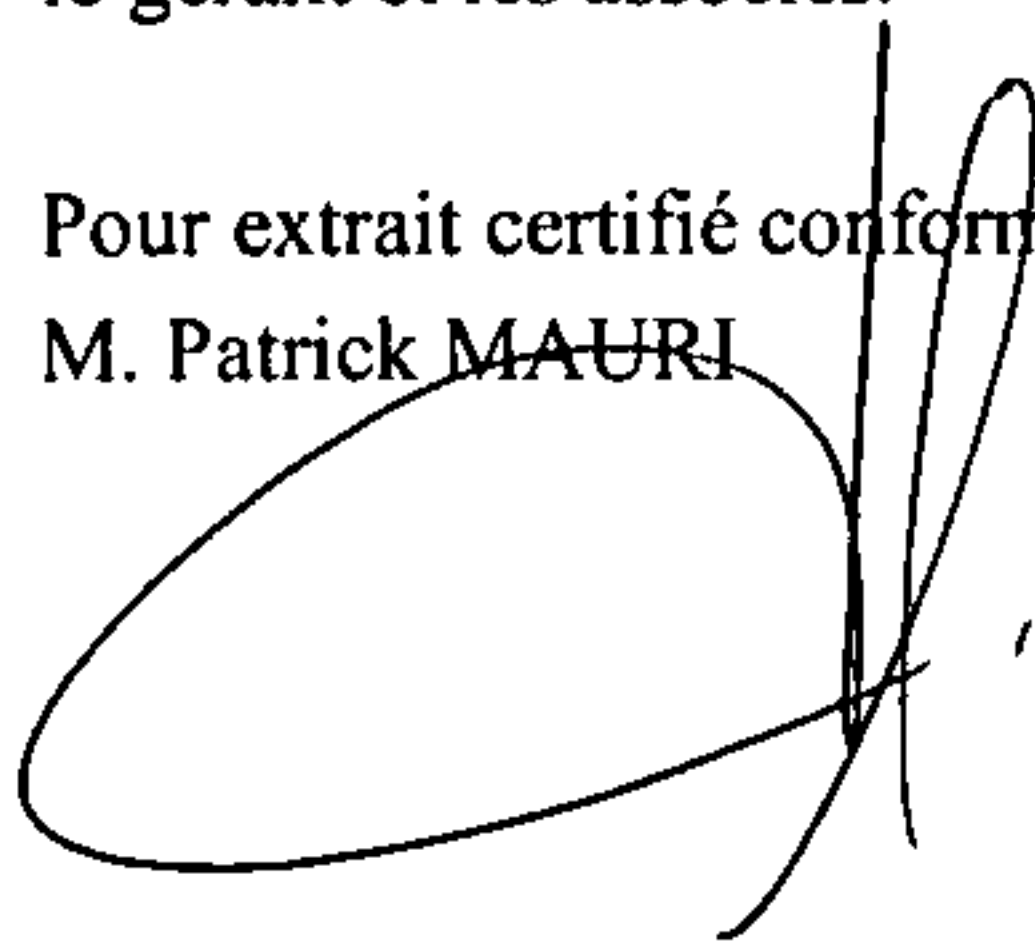
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Pour extrait certifié conforme à l'original
M. Patrick MAURI

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. MAURI', is written over the printed name 'M. Patrick MAURI'.